

Compte rendu de la commission assurances collectives.

Rappel :

Notre système de santé se décompose en 3 parties :

-Le régime obligatoire

-Le PRAGA 100 qui correspond à peu près au ticket modérateur et qui est obligatoire de souscrire si on veut bénéficier d'une sur- complémentaire qui peut être :

-Soit PRAGA 200 ou 300 géré par PRAGA

-Soit Réussir 150 ou 300 Géré Paritairement entre AXA, Réussir (représenté par Bertrand CHOLET pour les Actifs) et Réussir Senior représenté par Michel Danielou (pour les retraités).

Je vais donc parler uniquement que du contrat Réussir à cette tribune n'ayant aucune fonction dans la gestion du contrat PRAGA 200 ou 300

-En ce qui concerne les relations avec nos adhérents :

Je suis intervenu sur environ **une trentaine de dossiers au cours de l'année écoulée** notamment sur des questions concernant les adhésions, les modifications de régime, les problèmes rencontrés suite à un non renouvellement de la garantie PRAGA 100 et dérogations diverses etc...)

De plus je suis intervenu pour une cinquantaine de fois pour des explications sur les décomptes maladie, les pièces à transmettre à APRIA, comment rattacher son contrat maladie dans mon AXA, donner des renseignements en cas de coupure avec AXA etc...)

-En ce qui concerne les améliorations ou les adaptations des garanties et du tarif :

Nous avons 2 réunions par an avec AXA et Réussir

L'une en Mai de chaque année pour analyser la tendance des résultats et faire des propositions.

L'Autre en fin septembre ou début octobre pour au vue des résultats définitifs, modifier ou non le tarif et valider ou non certaines propositions concernant les demandes de modifications des garanties faites par Réussir et Réussir Senior.

Pour cette année la réunion a eu lieu le 26/9/2022 il a été décidé à effet du 1/1/2023 les points suivants :

-En ce qui concerne la cotisation :

Malgré une dérive de la charge sinistre en santé de 10°/° nous avons négocié une majoration de la de 4,5°/° des taux contractuels avec le maintien du taux appel qui est de 70°/° en santé.

-Pour les garanties :

-Médecines non conventionnelles (médecines douces) : Suppression de la limite de 6 séances avec maintien de 10°/° du plafond PMSS.

-Dentaire : «Acte Pre-implantaire » : comblement sous sinusien » (greffe osseuse) : Prise en charge de 1000€ par an avec accord préalable de l'assureur.

Par ailleurs je vous invite à aller sur le site pour consulter

-La plaquette Réussir Senior qui comprend les garanties et les cotisations, la téléconsultation, le palmarès des hôpitaux, le réseau de soins itélis, aide à domicile etc....

-Le tableau de comparaison réussir 300 et Praga 300

-Tous les adresses emails et numéros de téléphone des équipes dédiés pour une prise en charge de qualité.

-Le plus des négociations

Compte tenu de la **faible revalorisation de nos retraites et vue l'augmentation que l'on nous annonce tous les jours** (Alimentation, essence, énergie etc.....) notre pouvoir d'achat se réduit à vue d'œil.

J'ai donc pris l'initiative et sans en référer n'a personne de demander à AXA de faire un geste vis-à-vis de nos adhérents et ceci à titre exceptionnel.

-J'ai demandé et obtenu les points suivants :

-Annulation ou remboursement de la cotisation du contrat Réussir pour l'échéance de 12/2022

-Annulation ou remboursement des cotisations du contrat Réussir pour les échéances des mois de Février, Mars, Avril 2023.

Soit 4 mois au total pour un montant de plus de 500€ pour un couple

Une communication sera faite par AXA à tous les adhérents de ce contrat via la lettre de renouvellement.

Fait le 1/10/2022

Michel Danielou Responsable de la commission Santé